

DÉCLARATION SUR LES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Octobre 2022

Le règlement de l'UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) exige que les acteurs des marchés financiers fournissent des informations sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans leur processus de décision d'investissement. Varenne Capital prendra en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans ses décisions d'investissement à partir d'octobre 2022.

Un rapport d'évaluation détaillant un examen complet des indicateurs liés à tout impact négatif sur la durabilité sera disponible d'ici le 30 juin 2023 et couvrira la période du 1er janvier 2022 au 30 décembre 2022.

Les facteurs ESG sont intégrés au processus de prise de décision en matière d'investissement dans le but d'améliorer les résultats financiers à long terme de nos portefeuilles. Le processus est détaillé dans la politique d'investissement responsable et d'engagement disponible dans la section Informations réglementaires du site Internet de Varenne Capital.

Varenne Capital a mis à jour ses politiques, les informations pré contractuelles et ses rapports. Vous trouverez ci-dessous un résumé des politiques et processus de nos fonds en matière d'ESG:

	Société de gestion	OPCVM
Politique d'investissement responsable		✓
Politique de vote		✓
Politique d'engagement		✓
Politique de rémunération	✓	
Classification SFDR		Article 8
Informations pré contractuelles		Annexe spécifique sur les caractéristiques environnementales et sociales dans le prospectus des fonds
Reporting 2022- disponibles en 2023	✓	✓

VARENNE CAPITAL PARTNERS

Société par Actions Simplifiée - RCS Paris B 445 000 136 - CODE APE 741G
42, avenue Montaigne - 75008 PARIS - Tel: +33 (0)1 70 38 81 22
mail: contact@varennecapital.com / www.varennecapital.fr